



Modalités d'évaluation

EXAMEN EAO DE PATHOLOGIE 2017

1. Matière examinée

L'examen de Pathologie porte sur l'ensemble des objectifs et du matériel d'apprentissage de pathologie. Bien que la pathologie soit enseignée comme branche transversale, il n'est pas prévu de combiner l'examen de Pathologie avec l'examen d'autres disciplines. Néanmoins, les questions posées peuvent se référer à des connaissances de clinique, de radiologie, de pharmacothérapie, et d'interprétation de photographies de coupes, mais toujours dans le cadre des objectifs des différents AMC et du catalogue suisse des objectifs d'apprentissage (SCLO).

2. Format de l'examen

C'est un examen administré sur ordinateur au moyen du logiciel Campus. Il est standardisé, tant au point de vue du contenu que du barème et de la correction. L'examen dure 90 mn. Il comporte des questions ou vignettes cliniques. Chaque cas contient de 1 à 6 questions (en moyenne 3) type QCM A, ou KP organisées en 1 ou plusieurs sections dépendantes ou indépendantes. Des questions accessoires portant sur d'autres sujets que celui de la vignette principale peuvent être incluses dans les questions. Le nombre de cas et de questions est calqué sur la proportion de séminaires AMC donnés, respectivement Médecine interne et Pédiatrie, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Neuclid.

3. Déroulement pratique de l'examen

Vous devez apporter avec vous votre carte d'identité ou votre carte d'étudiant. Vous êtes responsables de vous présenter à l'examen de Pathologie aux dates, heures et salles indiquées sur la convocation. Hormis un en-cas, aucun matériel, ni téléphone mobile, ni ordinateur portable, ne sont autorisés dans les salles d'examen avec ordinateurs. Chaque candidat trouvera à sa place, à côté de l'ordinateur, une fiche avec le code et le mot de passe. Pour chaque candidat, les surveillants contrôleront la carte d'étudiant ou la carte d'identité. Un signal sera donné au début de la session Campus, et à la fin de la session. Les candidats ayant terminé avant la fin de l'épreuve ne peuvent pas quitter la salle d'examen sans autorisation. Les candidats qui sortent des salles d'examen avec ordinateurs ne sont pas autorisés à revenir en salle d'attente ni à communiquer avec les autres candidats en attente de leur examen.

4. Pendant et après l'examen

Un surveillant expert et plusieurs surveillants non-experts dans le domaine examiné seront présents dans chaque salle d'examen avec ordinateurs. Il ne sera répondu à aucune question sur le contenu. Aucun échange de quelque information que ce soit n'est autorisé entre candidats dans la salle d'examen avec ordinateurs, ni avec l'extérieur. En cas d'observation d'un comportement irrégulier ou frauduleux, le responsable de la session d'examen vous avertira de l'invalidation potentielle et fera un rapport.

5. La note

L'examen de Pathologie est noté sur 6. La note de passage est 4, et celle-ci est combinée à la note des huit (8) autres examens des AMC de 2^{ème} section. Pour obtenir les crédits ECTS y relatifs, il est nécessaire d'avoir une moyenne de 4 à l'ensemble des 9 examens.

6. Les résultats

Les résultats seront communiqués via votre portail MyUnige sur votre relevé de notes.